



PRÉFET DE LA CHARENTE

Liberté
Égalité
Fraternité



Le préfet de la Charente, au vu des informations transmises par Météo-France et conformément au **plan départemental d'alerte météorologique**, décide la mise en place de

L'ALERTE MÉTÉOROLOGIQUE NIVEAU ORANGE

pour le phénomène **CANICULE** dans le département de la Charente **le mercredi 27 mai à compter de 12 heures**.

Situation actuelle : Avec le maintien de conditions anticycloniques sur la région, l'épisode de chaleurs précoces se poursuit. Remarquable pour une fin mai, il se renforce et s'avère durable.

Evolution prévue : Les températures minimales de la nuit de mardi à mercredi, sont comprises entre 18°C et 20°C. Les températures maximales de ce mercredi sont voisines de 34°C à 36°C, très localement 37°C.

Les températures minimales de la nuit de mercredi à jeudi évoluent peu, comprises entre 17°C et 20°C, 21°C localement.

Les températures maximales de jeudi devraient être comprises entre 35 et 37°C.

Ces températures élevées associées à la précocité de l'épisode caniculaire justifient un passage en vigilance orange

ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE

→ MAIRIE ←

Il est demandé aux maires de prendre toute mesure d'information et de protection des populations, notamment :

- d'avertir les organisateurs des manifestations de plein air prévues dans leur commune et, en cas de nécessité les interdire ;
- d'évacuer, en cas de nécessité, les chapiteaux, tentes et structures (CTS) ;
- de prévenir et mettre à l'abri les populations hébergées en plein air ;
- d'interdire des voies de circulation s'il le juge nécessaire ;
- d'informer la population des conseils de comportements ci-après.

→ SERVICES DE L'ÉTAT ET PARTENAIRES ←

Il est demandé aux services de :

- mobiliser les moyens propres à remplir les missions prévues par les dispositions ORSEC « gestion sanitaire des vagues de chaleur » ;
- désigner un représentant prêt à rejoindre le centre opérationnel départemental (COD) de la préfecture en cas de demande ;
- informer leurs agents et la population des conseils de comportements ci-après.

CONSEILS DE COMPORTEMENT

- Buvez de l'eau plusieurs fois par jour
- Continuez à manger normalement.
- Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains tièdes
- Ne sortez pas aux heures les plus chaudes
- Si vous devez sortir portez un chapeau et des vêtements légers.
- Essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé deux à trois heures par jour.
- Limitez vos activités physiques et sportives
- Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit
- Si vous avez des personnes âgées, souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite. Accompagnez-les dans un endroit frais
- En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin
- Si vous avez besoin d'aide appelez la mairie
- Pour en savoir plus, consultez le site <https://sante.gouv.fr/>

Vous pouvez vous tenir informés des évolutions

De la situation météorologique

- sur le site www.meteo.fr
- au 05 67 22 95 00

De la situation sanitaire

- sur le site www.sante.gouv.fr
- au 0 800 06 66 66

À Angoulême, le 26 mai 2026

Pour le préfet et par délégation,
Le chef du service interministériel
de défense et de protection civiles

Pierre GÉ